



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

Nom de l'établissement : École primaire À l'Orée-des-Bois

Date d'évaluation du plan de lutte : 7 mai 2026

Date du CE : 19 mai 2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Élément 1 : Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Les actes de violence et d'intimidation demeurent majoritairement en 1^{re}, 2^e et 3^e année. Nous remarquons une augmentation de ces actes en classe spécialisée.

Ces actes sont en majorité par les garçons.

Pour les événements de violence verbale, on observe une légère baisse à tous les niveaux sauf en 3^e année où il y a une forte augmentation de 12% (en 2024) à 21% (en 2025) ainsi qu'au préscolaire, de 5% (en 2024) à 10% (en 2025).

Les événements de violence physique sont généralement en baisse sauf chez les élèves de 6^e année (5% à 10%).

Les événements ont lieu principalement sur la cour d'école.

Nous remarquons qu'il y a une amélioration en lien avec la classification des Mémos (consignés dans la bonne catégorie).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier X

Modifications à apporter : Les événements de violence sont en forte hausse dans les classes spécialisées (4% à 15%).

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en place ?
 - Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?
-

Commentaires :

1. Diminuer de 20% la violence physique sur la cour d'école : objectif non atteint. Les résultats sont sensiblement les mêmes (pas d'augmentation ni de diminution).

La plupart des mesures ont été mises en place et se sont avérées efficaces.

2. Poursuivre le développement des compétences socioémotionnelles des élèves : en cours, continuer à bonifier.

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier X

Modifications à apporter :

Démarche de résolution de conflits commune à présenter à tous les élèves, aux enseignants et au personnel du service de garde : non effectuée

Programme DIRE-Mentor : ajouter des composantes à l'enseignement du programme

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Les mesures en place favorisent une bonne participation des parents.
Ceux-ci sont informés mensuellement des activités ou autres points d'intérêts de l'école.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier X

Modifications à apporter :

Avoir plus d'activités de classe où les parents sont invités à participer.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour porter plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Les modalités sont efficaces puisque tout au long de l'année, les élèves et les parents nous ont rapporté différentes situations qui ont pu être traitées.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier X

Modifications à apporter :

Avoir deux parties dans le plan de lutte pour le signalement.

Élève : Se rendre au bureau des TES pour raconter la situation ou remplir un billet de signalement. En parler à un adulte de confiance.

Parent : 1-Contacter l'enseignant de son enfant. 2- Contacter une TES. 3-Contacter la direction. Le contact se fait par téléphone ou par courriel.

Plainte : 1. CSS 2. Protecteur de l'élève (selon les modalités inscrits au Plan de lutte)

Mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est signalé ou que l'on a porté plainte

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Les mesures sont efficaces et nous continuons la sensibilisation à l'utilisation adéquate des outils de communication.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Tous les membres du personnel sont efficaces et se mobilisent lors d'une situation d'intimidation ou de violence.

Le protocole d'intervention pour les VACS est connu et utilisé par les éducatrices spécialisées.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
- Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
- Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?

Commentaires :

Toutes les mesures mises en place permettent aux élèves impliqués (auteur, témoin, victime) de se sentir en sécurité et accompagnés dans le processus.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
 - Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
 - Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?
-

Commentaires :

La plupart du temps, les actions mises en place permettent aux victimes de se sentir en sécurité et aux auteurs de développer des comportements plus appropriés.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
 - La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?
-

Commentaires :

Les suivis sont effectués systématiquement auprès des élèves, du personnel concerné et des parents.

La consignation est toujours effectuée.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

Tous les membres du personnel ont visualisé la formation.

Un suivi est fait tout au long de l'année pour le nouveau personnel qui arrive à l'école.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Oui, les mesures de sécurité sont appliquées.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre.	☐	X	☐
Le personnel est mobilisé.	X	☐	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☐	X	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	X	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	X	☐	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte	X	☐	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	X	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	X	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☐	X	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	☐	X
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	X	☐	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	☐	X	☐